

Élections dans la Fonction publique : forte progression de l'UNSA

Le 4 décembre les 5,3 millions d'agents publics étaient appelés à voter sur les trois versants. Près de 53 % l'ont fait, donnant une assise certaine à la représentativité.

Sur la base des premiers résultats, l'UNSA enregistre des progressions importantes dans la Fonction publique de l'État notamment à l'Écologie (+8%), à l'Agriculture, à l'Intérieur, à la Défense (+3%) à l'Education nationale (+1,2%). Elle est majoritaire dans la nouvelle instance de la Jeunesse et des sports. Dans les directions départementales interministérielles, l'UNSA progresse de près de dix points et devient la deuxième organisation syndicale.

Dans la territoriale, les progrès sont encore plus nets. Avec plus de deux fois plus de listes qu'en 2008, l'UNSA Territoriale enregistre des succès importants en progressant fortement à Paris, Lyon et Marseille. A La Réunion, elle est première dans les trois plus grandes collectivités, comme dans les Pyrénées Atlantiques. L'UNSA s'implante dans plusieurs services départementaux d'incendie et de secours et dans de multiples collectivités où elle se présentait pour la première fois.

Les premiers chiffres connus à l'Hospitalière font état de progrès notamment au CHU de Lille, à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris... Les résultats trop partiels restent à confirmer.

Les résultats officiels seront connus le 9 décembre et permettront d'affiner les analyses. Mais d'ores et déjà, on peut affirmer que l'UNSA verra sa représentativité nettement améliorée. Un beau succès à mettre à l'actif des milliers de militants qui se sont engagés pour un syndicalisme pragmatique et efficace... Plus fort l'UNSA !

Loi Macron, du travail du dimanche aux licenciements :

l'UNSA demande des modifications

Pour l'UNSA, il est indispensable que le gouvernement entende et modifie sa copie. Ce pré-projet s'est écrit sans concertation digne de ce nom. Sur un dossier aussi complexe et sensible, il n'est pas trop tard pour l'engager. C'est aussi le cas de plusieurs autres sujets de ce pré-projet de loi électorale sur lesquels l'UNSA reviendra.

L'UNSA a toujours abordé la question du travail le dimanche autour de deux principes :

1) Dans l'intérêt général de la société comme dans celui des salariés, la règle doit rester celle du repos hebdomadaire le dimanche.

2) Si, pour des motifs économiques valables ou des raisons d'intérêt général, des salariés doivent, par exception, travailler le dimanche, alors des contreparties doivent leur être accordées.

A l'aune de ces principes, l'UNSA constate que le pré-projet de loi Macron fait fausse route, au risque d'affaiblir la protection des salariés du commerce sans pour autant permettre les créations d'emplois dont notre pays aurait tant besoin.

Passer, hors de toute logique commerciale, de 5 à 12, le nombre de dimanches travaillés sur décision du Maire, serait banaliser un peu plus et non faire exception. Exclure du bénéfice d'une majoration salariale tous les salariés des établissements de moins de 20, serait généraliser un travail dominical sans contrepartie, dès lors que près de 8 salariés du commerce sur 10 travaillent dans ce type d'établissement. Quant à la simplification des règles dans un secteur où, de l'avis de tous, leur empilement actuel les rend illisibles, en rajouter de nouvelles et n'en retirer aucune ne participe pas de cet objectif.

Ce danger de faire régresser les droits des salariés sans pour autant améliorer l'emploi se retrouve pour l'UNSA dans d'autres parties du pré-projet de loi. Ainsi, il est particulièrement singulier de voir apparaître, au détour d'un article, une modification de la loi de sécurisation de l'emploi. La modification proposée du périmètre d'application des critères d'ordre des licenciements pourrait bouleverser tout l'équilibre des plans de sauvegarde de l'emploi au détriment des salariés.

Pour l'UNSA, il est indispensable que le gouvernement entende et modifie sa copie. Ce pré-projet s'est écrit sans concertation digne de ce nom. Sur un dossier aussi complexe et sensible, il n'est pas trop tard pour l'engager. C'est aussi le cas de plusieurs autres sujets de ce pré-projet de loi éclectique sur lesquels l'UNSA reviendra.

Égalité professionnelle

Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CESP) a rendu, le mardi 2 décembre 2014, son rapport sur « La négociation collective sur l'égalité professionnelle dans les entreprises de 50 à 300 salariés en 2012 et 2013 » à Madame Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des Droits des femmes.

Le rapport propose plusieurs préconisations, notamment « Opérer un recensement de tous les outils d'aide à la négociation afin de sélectionner les produits les plus aptes à accompagner la démarche des entreprises de 50 à 300 salariés », « construire un guide pas à pas pour toutes les étapes conduisant au plan d'action », « accompagner les négociateurs dans la transcription concrète, sous forme d'objectifs et de mesures, des avancées de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle ».

Le droit relatif à la négociation sur l'égalité professionnelle s'est construit par étape. Neuf lois, dont la dernière qui date du 4 août 2014, ont permis de faire avancer la négociation collective malgré les insuffisances dans leurs mises en œuvre.

Pour l'UNSA, le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est permanent. A travers nos prises de positions et les formations mises en place, nous positionnons nos délégués et responsables syndicaux comme acteurs clés lors des négociations d'accords dans les entreprises pour faire respecter le cadre légal et œuvrer vers plus d'égalité de traitement dans l'entreprise.

L'UNSA s'engage pour l'emploi dans la branche assurances

Forte de sa représentativité dans la branche assurances, l'UNSA sera signataire de l'accord du 8 décembre 2014 relatif au pacte de responsabilité et de solidarité dans les sociétés d'assurance. L'augmentation de 10% des recrutements sur 2015-2017 est un signal fort pour que les employeurs ne fassent plus de la baisse de l'emploi le principal levier de l'amélioration de la productivité.

Les nouveaux besoins (assurance complémentaire santé suite à l'ANI, etc.) et les nouveaux modes de consommation (digitalisation) dynamisent un secteur qui doit profiter à l'emploi de toutes les catégories de salariés. L'UNSA a fortement contribué aux mesures concernant l'emploi des jeunes (+10 % des formations en alternance, +20% jeunes éloignés de l'emploi) tout en sécurisant le parcours professionnel des seniors.

22ème congrès de l'UNAPL : l'UNSA représentée

Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA accompagné de Florence Dodin, secrétaire nationale se sont rendus au 22ème congrès de l'UNAPL, à l'invitation de son président, Michel Chassang.

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) tenait son 22ème congrès national qui rassemble toutes les professions libérales le vendredi 5 décembre 2014 à Paris au Palais Brongniart (ancienne Bourse). Au cœur du débat, l'actualité de l'avant projet de loi pour l'activité et la croissance et notamment les professions réglementées. Une table-ronde dont le thème était : « Les entreprises libérales, vecteur de croissance et acteurs sociaux dans une France en crise » était organisée ainsi que des ateliers. Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique est intervenu.

L'UNAPL a rappelé que les professions libérales jouent un rôle majeur au sein de l'économie française.

L'UNSA à la Convention Nationale Industrie du PCF

Les 22 et 23 novembre 2014, l'UNSA a répondu à l'invitation du Parti Communiste Français qui organisait sa Convention Nationale Industrie intitulée « L'ambition industrielle pour un nouveau développement humain et écologique ». L'UNSA fut représentée par Guillaume Trichard, secrétaire général de l'Union Fédérale de l'Industrie & la Construction.

Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats

L'UNSA a participé au comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) qui s'est réuni les 2 et 3 décembre derniers à Bruxelles. Par une déclaration, le comité exécutif a réaffirmé les revendications de la CES quant à un plan d'investissement européen.

Ainsi la CES se réjouit de l'accent mis par l'Union européenne sur l'investissement et sur des initiatives concrètes qui y contribuent, en particulier l'annonce récente du Président de la Commission européenne d'un plan d'investissement de 315 milliards d'euros sur 3 ans. Toutefois ce plan dont le montant est limité, ne suffira pas à relancer la croissance et l'emploi. D'autre part, la CES s'interroge sur sa faisabilité dans la mesure où la part du financement public est faible et celle du privé très importante. Enfin le pilotage de ce plan, son contenu et les conditionnalités éventuelles inquiètent.

Le comité exécutif a adopté plusieurs résolutions : sur la santé et la sécurité au travail ; sur l'évaluation de la gouvernance économique européenne ; sur les obstacles à la mobilité des travailleurs frontaliers ; sur les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle ; sur l'objectif du Programme « Europe 2020 » en matière de lutte contre la pauvreté ; sur l'opération de l'Union européenne pour la recherche et le sauvetage des demandeurs d'asile en Méditerranée.

La préparation du congrès qui aura lieu à Paris du 29 septembre au 2 octobre 2015 se poursuit.